

25 réunions ont été organisées entre janvier et mai 2014.

13 nouvelles villes ont fait l'objet cette année d'une première rencontre.

Chaque réunion a été animée par un ou plusieurs membres du bureau et du conseil d'administration d'Orgue en France.

Ces rencontres ont été suivies par plus de 500 personnes parmi lesquelles, outre des membres d'Orgue en France, des facteurs d'orgues, des responsables d'associations, des membres du clergé, des amateurs d'orgues, et aussi des élus locaux, des journalistes, etc.

À l'initiative des associations locales, la presse a été mobilisée dans un bon nombre de villes, ce qui a donné lieu à des articles dans les médias régionaux. Ces rencontres ont permis de communiquer des informations, d'échanger sur de nombreux sujets, d'être à l'écoute des uns et des autres, de faciliter les rencontres entre les acteurs locaux et régionaux.

Merci aux membres du bureau et du conseil d'administration qui ont sillonné la France à cette occasion, et merci plus particulièrement aux responsables et membres des associations locales et départementales, aux membres d'OEF et aux organistes, qui ont facilité la mise en œuvre de ces réunions, ont relayé les informations et ont permis qu'elles soient fructueuses.

Bravo et merci aux organistes qui ont ouvert les tribunes, présenté leurs instruments, organisé un moment musical particulièrement apprécié.

ANGERS	samedi 17 mai	9h30 Conservatoire	15h Concours J.L. Florentz Eglise Notre Dame Beaufort-en-Vallée
AUTUN	samedi 15 mars	10h30 Collège Saint Lazare	15h Audition de la maîtrise à la cathédrale
AVIGNON	samedi 8 mars	10h30 Centre Magnanen	15h30 concert d'orgue Collégiale St Agricola
BAYONNE	samedi 1 ^{er} février	9h30 Conservatoire	15h Présentation/visite Orgue St Vincent - Ciboure
BORDEAUX	dimanche 2 février	15h30 Sacristie de la Basilique Saint-Michel	18h Présentation/visite Orgue St Michel
CAEN	samedi 25 janvier	10h30 Conservatoire	14h30 Présentation/visite Orgue St Etienne
CANCALE	samedi 8 février	10h salle St-Méen Cancale	14h30 Présentation/visite Nouvel orgue de St-Méen - Cancale
CANNES	jeudi 20 février	17h Chapelle de la miséricorde	19h Présentation/visite Orgue de Pierre Cochereau Chapelle de la miséricorde
CHAMBERY	samedi 22 février	10h Chez M. D. Chalmin	15h Présentation/visite des orgues de la cathédrale
CHARLEVILLE MEZIERES	samedi 15 février	10h Ecole de musique	14h30 Présentation/visite Orgue basilique ND
DIJON	samedi 8 février	10h Conservatoire	Présentation/visite orgues Conservatoire Cathédrale
DOUAI	samedi 15 février	10h Conservatoire	14h30 Présentation/visite Orgue collégiale St Pierre
LYON	samedi 1 ^{er} mars	10h temple Lanterne	14h30 Présentation/visite Orgue St Polycarpe
MARSEILLE	samedi 15 février	10h Conservatoire	14h30 Présentation/visite Orgue ND du Mont Orgue St Joseph

MONTPELLIER	vendredi 14 février	17h Conservatoire	15h Présentation/visite Orgue St François
MULHOUSE	samedi 22 février	10h30 Conservatoire	14h30 Présentation/visite Orgue St Etienne catholique
NANCY	samedi 25 janvier	10h30 Conservatoire	14h15 Présentation/visite Orgue Cathédrale
NANTES	samedi 1 ^{er} Février	10h30 Presbytère Saint-Clément	14h30 Présentation/visite Orgue St Clément
PARIS	samedi 22 mars	10h Conservatoire	14h30 Présentation/Visite Orgue St Séverin
PIGNA (Haute-Corse)	samedi 22 février	10h Casa Musicale	Après-midi visites orgues Aregno, Monticello, Cateri
ROUEN	samedi 22 mars	10h30 Conservatoire	Après-midi Orgue St Ouen
STRASBOURG	samedi 15 février	10h Conservatoire	14h30 Présentation/visite Orgue du Bouclier Orgue de St Thomas
TOULOUSE	samedi 15 février	10h Conservatoire	14h30 Audition d'orgue ND de la Dalbade
TOURS	Samedi 8 février	10h30 Maison diocésaine	14h30 Présentation/visite Orgue du Temple et Cathédrale
VALENCE	Vendredi 28 février	17h15 Conservatoire Valence	15h Présentation/visite Orgue cathédrale

INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU COURS DES REUNIONS

QUESTIONS, REMARQUES, ECHANGES

Fiches techniques

- disponibles : entretenir un orgue, construire un orgue, solliciter une subvention, convention de mise à disposition d'un orgue, statuts d'une association.
- à venir cette année : restaurer un orgue, organiser un concert, les concerts dans les lieux de culte.

Questions, remarques et demandes émises au cours des réunions :

Les fiches techniques qui sont en ligne sont très bien faites. Il est demandé une fiche sur « enregistrer un orgue » : il est nécessaire de protéger le propriétaire (intellectuel ou gestionnaire) de l'instrument.

Dans celles à venir, une priorité est souhaitée pour celle concernant « les concerts dans les lieux de culte ». Plusieurs participants ont souligné le fait de grandes disparités dans les tarifs de « location » des églises. Il est indiqué au cours des réunions que les églises appartenant à l'Etat et aux collectivités territoriales ne peuvent faire l'objet d'une tarification pour mise à disposition, ce qui est contraire à la loi et correspondrait alors à la « sous-location » d'un édifice dont la paroisse n'est pas propriétaire. Ainsi que le rappelle la Conférence des Evêques de France, il est normal (et légal) de rembourser à la paroisse les frais provoqués par la tenue d'un concert dans la mesure où la paroisse a engagé des frais (chauffage, électricité, etc.). Le montant de ces frais ne saurait donc être tarifé forfaitairement, puisque ce montant varie selon les frais réellement engagés et qui doivent être justifiés.

Entretien des orgues : il est rapporté l'existence de difficultés pour obtenir les accords administratifs nécessaires pour mettre en application les contrats d'entretien et les visites annuelles. Prévoir un chapitre sur le chauffage : quelles alternatives au chauffage à air pulsé ? Sont évoqués : tapis chauffants, radiants électriques, bancs chauffants...

Des facteurs d'orgues signalent que des orgues ne sont plus entretenus lorsque qu'il n'y a plus de culte ou que celui-ci diminue (une messe par mois). L'instrument ne peut alors avoir un avenir qu'à travers une vie civile, qui relèvera d'une association en lien avec la commune propriétaire, d'où l'importance d'un projet culturel. Il est cité des exemples de communes qui contribuent à l'entretien d'un instrument afin de préserver leur patrimoine, même s'il n'y a qu'un ou deux concerts par an.

Qui finance l'entretien dans le cas des orgues « classés » ? Réponse apportée : la loi de 1913 n'oblige pas l'Etat à contribuer au financement des travaux de restauration et d'entretien des immeubles et objets mobiliers protégés au titre des Monuments historiques. Cela est laissé à l'initiative des services de l'Etat en région (voir la fiche technique « l'entretien d'un orgue »). Il est constaté une inégalité selon les régions et les territoires. Il est donc recommandé de ne pas hésiter à solliciter les DRAC (par le biais des mairies propriétaires) pour attirer leur attention sur la disparité de ces situations.

Sujet à évoquer avec les facteurs d'orgues : dans le cas d'un orgue neuf ou d'un orgue restauré, par un facteur dont l'entreprise est éloignée géographiquement, peut-on inciter les facteurs d'orgues à déléguer l'entretien courant à un facteur d'orgues de proximité ?

Nombre d'associations et d'organistes se questionnent aujourd'hui sur l'opportunité de solliciter une protection (un classement) compte-tenu des contraintes et délais d'attente d'une restauration hypothétique. Il est rappelé qu'une protection ne se justifie que par l'intérêt patrimonial et musical d'un instrument et non par le prétexte d'une subvention.

Nombre de personnes rappellent que les projets de restauration et de construction d'orgues aboutissent par-ce qu'une association est mobilisée, suscite un mouvement, fédère des personnes, réalise des opérations visibles auprès de différents publics, et trouve ainsi des soutiens à la « cause de l'orgue ». Il est important de démontrer aux collectivités propriétaires que restaurer ou construire un orgue est un projet de développement culturel qui va bien au-delà du culte, de la paroisse, de l'association, etc. Les politiques, les structures culturelles, les médias insistent sur « l'économie de la culture » : ce type de projet doit donc démontrer son impact culturel et économique.

Demande de définition d'un éventuel statut de « conservateur d'orgue ».

Annuaire

Disponible : annuaire des facteurs d'orgues français

En cours : annuaire des classes d'orgue, publication prévue en 2014 – annuaire des associations membres d'OEF

A l'étude : annuaire des associations des amis de l'orgue en France

Questions, remarques et demandes émises au cours des réunions :

Il est suggéré d'établir un annuaire des "amateurs d'orgues" au sens large, par département (organistes professionnels et amateurs, étudiants, prêtres, maires, élus, membres de toutes les associations...) afin d'améliorer la communication. Le problème juridique est soulevé. Dans quelle mesure ce travail de "fichier" est-il légalement possible?

Besoin d'un outil permettant d'échanger sur un accès orgue, par ex : un organiste part en vacances et cherche un orgue sur son lieu de vacances et, à l'inverse, propose son orgue pour travail et remplacement liturgique (bourse d'échanges !).

Réflexion à mener sur les instruments sans organiste : comment faire pour qu'ils ne meurent pas ? Comment inciter de jeunes élèves dans les conservatoires et écoles de musique à s'intéresser à la liturgie, à l'accompagnement des offices ? Plusieurs prêtres présents à des réunions suggèrent que, dès le début de leur apprentissage de l'orgue, les plus jeunes puissent être accueillis au cours d'un office par l'organiste, jouent un morceau au cours de l'office, que cette participation soit valorisée par le clergé, etc.

Autres suggestions émises

Collectionneurs : des fans qui ont des collections de CD, cartes postales, partitions, ouvrages, sur l'orgue et qui veulent donner/léguer à un conservatoire ou autre organisme. OEF peut-il être intercesseur ou collecteur ?

OEF pourrait-il éditer chaque année un calendrier avec 1 CD ?

Stage de facture d'orgues organisés en décembre 2013 - A renouveler

7 stages ont été organisés. 100 personnes les ont suivis.

Réaction enthousiaste des participants et aussi des facteurs d'orgues ; nombreux témoignages positifs, souhait de renouveler cette action.

Questions, remarques et demandes émises au cours des réunions :

Les organistes précisent qu'ils souhaitent surtout pouvoir réparer les petites pannes ou dépoussiérer une anche muette, mais aussi pouvoir accorder une note très fausse.

En lien avec les facteurs d'orgues, il est mis à l'étude un stage de formation à l'accord des jeux d'anches, qui pourrait se faire dans l'atelier des facteurs d'orgues et avec un temps individuel de 1h à 1h30 consacré à chaque participant. Des informations seront communiquées après l'été 2014.

Travaux des commissions

- Commission « enseignement » (Pierre Mea) : publication prévue en 2014 sur les ouvrages et méthodes concernant l'enseignement des débutants et le premier cycle d'apprentissage de l'orgue.

- Commission « création » (Ghislain Leroy et Olivier Latry) : constitution d'un catalogue des œuvres composées depuis 1980 avec outre la durée, l'éditeur, des informations sur le type d'instrument nécessaire (1 ou plusieurs claviers, boîte expressive ou non, étendue des claviers), le niveau de difficulté, etc. Ce travail de longue haleine prendra une ou plusieurs années.

- Commission « relations avec les associations locales » (Véronique Le Guen) : inventaire des besoins exprimés par les associations, mise en relations des associations qui le souhaitent, mise en place en 2014 d'un outil de communication entre les associations désireuses d'échanger des informations, des expériences, des projets à mettre en commun.

- Commission « relation avec les institutions et organismes nationaux » (Philippe Lefebvre) : réunions avec le ministère de la culture sur la situation des orgues non classés monument historique, les modalités à mettre en œuvre, etc. Travaux avec le GPFO pour préparer le salon des maires de France.

- Documentation : pour mettre en ligne de la documentation sur le site internet, il est nécessaire de revoir le fonctionnement et le développement du site. Il est prévu d'y faire figurer de la documentation générale : « qu'est-ce qu'un orgue ?, des ouvrages de référence sur l'histoire de l'orgue, sur le répertoire, etc.

Au cours d'une réunion il a été suggéré d'étudier la création d'une bibliothèque à laquelle il pourrait être donné des partitions, des enregistrements.

Mise en œuvre du Jour de l'Orgue 2014 - week-end des 10/11 mai 2014

Sont disponibles sur le site internet les matériels de communication, modèles d'affiches, logo, communiqué pour la presse, etc. On peut annoncer son concert sur le site internet.

Un des objectifs cette année est de témoigner de la vitalité de l'orgue et de la facture d'orgues notamment à travers les instruments restaurés et nouvellement construits (une trentaine d'inaugurations ont lieu en 2014).

Le Jour de l'Orgue c'est désormais le deuxième dimanche de mai.

2015 10 mai

2016 8 mai

2017 14 mai

2018 13 mai

2019 12 mai

2020 10 mai

2021 9 mai

2022 8 mai

Questions, remarques et demandes émises au cours des réunions :

Sensibiliser les archiprêtres de cathédrales sur l'orgue et le Jour de l'Orgue, qui, s'il est programmé désormais le 2ème dimanche de mai, coïncidera, visiblement, avec la Nuit des Cathédrales.

Mettre en valeur des instruments et ouvrir les tribunes à l'occasion de la "Nuit des églises", initiative nationale proposée par l'église de France et mise en œuvre par la revue en ligne Narthex.fr dont Emmanuel Bellanger est le directeur, bien relayée sur Marseille notamment, sur le modèle de la Nuit des musées (églises ouvertes jusqu'à minuit avec présentation des œuvres d'art de l'église, OEF pourrait encourager cette initiative en suggérant des présentations d'orgue).

Projet de stages pour amateurs jeunes et adultes.

Projet : trois ou quatre jours dans une ville de France pour travailler du répertoire qu'ils auront préparé, à leur niveau, avec des cours individuels. Est-ce qu'autre chose que du répertoire peut être utile (improvisation, accompagnement...) ?

Questions, remarques et demandes émises au cours des réunions :

Rappeler qu'il existe déjà les stages de l'ANFOL. Consulter la rubrique « Stages sur le site de l'ANFOL :

www.everyoneweb.fr/anfol

Pour les adultes : Intérêt manifesté pour les stages thématiques (sur un compositeur ou un style ou sur le travail d'harmonisation, initiation improvisation...), durée limitée à 2 ou 3 jours pour les gens qui travaillent.

Au niveau des élèves des classes d'orgue, il semble que la recherche de stages ponctuels, pendant l'année, et s'étalant sur 2 ou 3 jours, fait consensus ; les thématiques souhaitées sont diverses : improvisation, étude du répertoire, accompagnement. Ces cours pourraient s'adresser soit à des élèves déjà inscrits dans des conservatoires (qui verraient ainsi l'occasion de côtoyer d'autres professeurs et d'autres instruments), soit à des autodidactes qui trouveraient ainsi une aide précieuse pour des bases plus solides (déchiffrages, méthodes de travail). L'éloignement des tribunes (et le climat rude hivernal) est à prendre en considération.

Réflexion sur la construction d'orgues d'études (de série) pour les organistes, les classes d'orgues, les élèves, les particuliers.

En lien avec le GPFO on s'interroge sur la faisabilité de construction en série d'un modèle d'orgue d'études de 2 jeux de 8', 2 claviers 61 notes, pédalier 32 notes, à un prix « abordable » dans la mesure où plusieurs instruments seraient construits en même temps. Il ne s'agit pas d'un orgue de salon de 5, 7, 10 ou 15 jeux mais d'un orgue de travail. A-t-on une idée du prix que seraient prêts à payer les uns et les autres pour un orgue de ce type ?

Questions, remarques et demandes émises au cours des réunions :

Orgue de travail mécanique à tuyaux : très fort intérêt de la quasi-totalité des présents pour des instruments simples et abordables. Un montant équivalent à un orgue électronique paraît acceptable, soit entre 8.000 et 15.000€. Réserve émise par un facteur présent sur la faisabilité d'un projet « low cost ». La majorité souhaite que les facteurs d'orgues français envisagent de s'investir dans un tel projet avant que ce type de marché ne soit pris par des facteurs d'orgues européens qui délocaliseraient. Un rapprochement est fait avec les orgues d'occasion dont le marché actuel ne profite guère aux entreprises françaises.

Concernant les jeunes, le problème serait plutôt d'investir dans un instrument, si on n'est pas assuré que le jeune continue l'étude de l'orgue. Marché d'occasion plus difficile que pour un piano ! Par contre, piste intéressante pour des orgues de travail d'école de musique.

Accès aux tribunes

Questions, remarques et demandes émises au cours des réunions :

De jeunes étudiants soulignent la difficulté à trouver un instrument d'étude : certains se disent prêts à bloquer des week-ends pour accompagner des messes si l'instrument « en vaut la peine ». D'autres sont peu motivés par la musique à l'église...

Il est signalé que des tribunes « intéressantes » ne sont pas souvent accessibles et que des demandes faites dans ce sens aux collègues organistes n'ont pas reçu de réponse. Par ailleurs, des étudiants déplorent également le mauvais état de beaucoup

d'instruments « qui ne donnent pas envie de s'investir... ». A quoi d'autres répondent que c'est justement un motif pour s'investir et faire évoluer la situation.

Demande : OEF peut-il « faire ouvrir » des portes en passant des accords avec les organistes locaux. Réponse apportée : cela relève de démarches personnelles. OEF peut-il en revanche, dans ses communications, publications etc., se faire l'apôtre de la tribune ouverte ?

Recensement des orgues abandonnés

Un nombre inconnu d'orgues n'est plus utilisé ou peu fréquemment. Les raisons peuvent être multiples : absence de culte, arrêt de l'utilisation de l'orgue dans la liturgie (autres instruments), absence d'organiste, orgue qui n'est plus en état de jeu, mise en place d'un instrument électronique, l'orgue à tuyaux étant ou non en état de jeu, édifice culturel fermé, etc.

Qu'est-ce qu'un orgue abandonné : c'est un instrument qui n'est plus utilisé ou tout au plus 1 fois par an, et qui ne fait l'objet d'aucune attention du propriétaire, d'une association, d'une personne, etc. **C'est un orgue oublié...**

A contrario un orgue hors service, non jouable, en très mauvais état, qui est connu d'une association, d'un organiste, des services de l'Etat, sous le regard d'une association locale et/ou de personnes qui peuvent (doivent) attirer l'attention sur sa situation, n'est pas un orgue abandonné ni oublié. Un orgue protégé au titre des Monuments historiques, même non joué ou injouable, est sous la responsabilité des services de l'Etat pour ce qui concerne sa conservation.

Objectif : Etablir une liste de ces instruments.

A quoi sert ce récolement :

- Alerter le propriétaire (commune ou association diocésaine) sur l'intérêt de ce patrimoine.
- Signaler aux associations locales, départementales, régionales (qui ne connaîtraient pas ces orgues), que si un instrument est en état de jeu et « présentable », il serait judicieux qu'il soit joué à l'occasion de manifestations culturelles (Jour de l'Orgue, Fête de la musique, Journées du Patrimoine, Rencontres départementales, route des orgues, etc.)

Lorsque l'instrument est en péril (accès trop facile à la tribune à n'importe qui, portes de la tribune ouvertes, toiture qui s'effondre, infiltrations d'eau, etc.) ou plus encore lorsque l'édifice est « condamné » : sensibiliser le propriétaire et l'affectataire (s'il y a encore un affectataire).

Dispositif d'alerte : Toute personne informée d'un orgue abandonné peut le signaler à Orgue en France en envoyant :

- Un mail à l'adresse suivante : contact@orgue-en-france.org
- Un courrier au siège social d'Orgue en France : 70 rue des Grands champs 75020 Paris

Ce message devra indiquer :

- Le nom de la commune
- Le nom et l'adresse de l'édifice dans lequel est situé l'instrument abandonné
- Toute information sur l'orgue dont dispose la personne qui lance l'alerte.

Aucune démarche particulière n'est demandée et attendue de la personne qui informe Orgue en France. Des modèles de fiche de récolement ont été mises à disposition au cours des réunions.

Questions, remarques et demandes émises au cours des réunions :

Orgues abandonnés : bonne idée, mais pour faciliter la saisie et le travail, plutôt imaginer un outil de remplissage avec une fiche informatique où chacun pourrait contribuer et enrichir les données, même si elles ne sont pas fiables à 100%. L'objectif étant de sensibiliser les communes, ceci est moins grave que pour un inventaire exhaustif.

Une attente face au marché des orgues d'occasion. Actuellement la plupart de ces orgues provient de l'étranger par le biais de sites internet spécialisés dans la revente d'instruments d'occasion. Si des orgues ne servent plus en France, ne pourrait-on faciliter leur transfert et leur revente à des paroisses, des associations, des particuliers, qui seraient intéressés ?

Dans certaines régions, beaucoup se sentent concernés par le problème des orgues « abandonnés » (nombreux dans les Ardennes par exemple). Beaucoup également s'occupent d'instruments qui nécessiteraient des travaux de restauration, mais ne savent pas comment s'y prendre. Un rapprochement avec OEF peut être utile, la venue d'un membre du bureau pour une aide sur le terrain peut être sollicitée.

Faire connaître les petits instruments moins connus. S'il existe beaucoup d'enregistrements de « grands instruments », d'instruments connus, historiques ou non, il n'y en a guère des plus petits instruments. Des associations locales pourraient se mettre ensemble pour une production commune, solliciter ensemble des subventions au département ou autres instances.

Profiter du Jour de l'Orgue pour provoquer une « route des orgues » sur ces instruments oubliés.

Ne pas négliger d'inventorier des orgues non culturels (opéras, salles, etc.).

Salon des maires de France – 25, 26 ,27 novembre 2014

En partenariat avec le Groupement professionnel des facteurs d'orgues, nous tiendrons conjointement un stand au salon des maires de France.

Des informations seront disponibles pour les collectivités sur différents sujets :

Qu'est-ce qu'un orgue ?

Un outil de développement culturel

Restaurer un orgue : pour quoi faire ?
Une classe d'orgue
Construire un orgue ça sert à quoi ?
Les dispositions légales
Les associations

Questions, remarques et demandes émises au cours des réunions :

- Responsabiliser nos élus au sujet de leur patrimoine (même les culpabiliser un peu...),
- Leur donner des chiffres (entretien, relevage...),
- Mettre en avant le regard des autres pays sur le patrimoine Orgue de la France,
- Faire une fiche « faire un appel d'offre » pour les maires.

Soutien administratif et technique – Services aux membres et aux associations

Chaque semaine Orgue en France est questionné et sollicité par des personnes, organistes ou non, des associations, sur des questions de tous ordres (administratif, technique, juridique, artistique). Dans la mesure de nos moyens nous essayons d'y répondre. Il arrive qu'un membre du bureau ou du CA se rende sur place lorsqu'on sollicite notre avis pour une réflexion sur la restauration ou la construction d'un orgue, etc.

Questions, remarques et demandes émises au cours des réunions :

Protection d'un instrument pendant des travaux dans l'édifice : des dégâts qui auraient pu être évités. Dans les cas où cela est pris en compte, il n'est souvent pas prévu d'enveloppe budgétaire pour la remise en fonction de l'orgue à la suite des travaux (nécessaires lorsque celui-ci reste coffré plusieurs mois, voire plusieurs années).

Comment être informé à temps de tels projets ? Et comment être entendu par les pouvoirs publics ?

Réponse apportée : dès qu'un organiste, une association, une personne entend parler de travaux dans l'édifice, se rapprocher du propriétaire pour le sensibiliser à la protection de l'instrument. Si l'orgue est classé au titre des monuments historiques, le signaler à la conservation régionale des monuments historiques de la DRAC. Si l'orgue fait l'objet d'un contrat d'entretien avec un facteur d'orgues, en informer le facteur d'orgues. Alerter !

Actuellement l'Etat a mis en place une protection spécifique des orgues dans certaines cathédrales en chantier, en parfaite concertation entre différents services et en lien avec l'organiste et l'association locale. Il est donc tout à fait possible de réaliser ces opérations en prenant toutes les précautions.

Un participant fait une remarque quant à l'éviction des organistes lors des relevages-restaurations d'instruments, dont le maître d'ouvrage est la mairie (expérience vécue par cette personne, qui n'a pas été consultée par la mairie lors du relevage de l'instrument dont elle était titulaire à cette époque). La mairie est-elle obligée de consulter un organiste ? L'association OEF pourrait-elle proposer quelque chose ?

Réponse apportée : la plupart des collectivités territoriales sont peu fréquemment concernées par un chantier d'orgue (vu la faible fréquence de ce type de travaux sur un même orgue) ; il est donc normal que les élus, comme les services municipaux, soient peu informés. Dans la majorité des cas, l'organiste et l'association des amis de l'orgue sont consultés. Par ailleurs s'agissant d'un édifice affecté à l'usage du culte (l'orgue étant lui-même affecté au culte), le clergé-affectataire doit être consulté. Les dispositions de la charte des organistes, validée par la Conférence des Evêques de France, prévoient que :

« Par délégation de l'affectataire, l'organiste titulaire est responsable de l'instrument qui lui est confié. En concertation avec l'affectataire, lui-même responsable de l'instrument à l'égard de l'autorité propriétaire, il fait en sorte que l'entretien et l'accord de l'orgue soient assurés. Il tient un cahier d'entretien, destiné au facteur d'orgue, sur lequel il signale tout dommage et toute anomalie de fonctionnement. Il est, en outre, responsable de son utilisation par des organistes adjoints ou visiteurs. Toute demande d'activité autour de l'orgue ne peut se faire qu'en collaboration entre l'affectataire et l'organiste.

L'orgue peut être propriété soit de l'Etat (orgues de cathédrale), soit de la commune, soit de l'association diocésaine.

Dans tous les cas, l'organiste doit veiller personnellement à l'entretien de l'instrument. Dans le cas d'une restauration ou d'une construction d'orgue, il doit s'impliquer personnellement dans le projet. Avec l'affectataire, il prend contact avec le propriétaire et les autorités compétentes pour la mise en œuvre des travaux.

Il est important que l'affectataire et l'organiste - conseillés par la commission diocésaine - s'impliquent dans le suivi des dossiers et gardent la maîtrise des options prises, même si le choix du facteur est limité par la nécessité de faire des appels d'offres. En effet, ce sont l'affectataire et l'organiste qui doivent utiliser l'instrument dont la destination première doit rester liturgique. La présence d'un orgue est un atout pastoral. C'est pourquoi une participation même modeste de l'affectataire lui donnera du poids au moment de la prise de décision. »

Débat sur la demande d'intervenir auprès de l'administration du Ministère de la culture et ses services pour ne pas refaire systématiquement tous les orgues protégés MH « dans leur état d'origine », notamment lorsque l'orgue d'origine n'existe plus, ou si la situation d'origine n'est pas suffisamment connue, ou lorsque le retour intégral à la situation d'origine provoque une limitation de l'usage de l'instrument par rapport à ses utilisations actuelles tant sur le plan liturgique que culturel, etc.

Réponse apportée : cette question n'est pas nouvelle et il serait réducteur de la limiter à une querelle des anciens et des modernes. Evoquer le fait que si Cavaillé-Coll et les facteurs d'orgues du XIX^{ème} siècle avaient connu de telles contraintes nous

n'aurions pas aujourd'hui leurs chefs d'oeuvre, ne semble pas un argument historiquement recevable dans la mesure où les situations ne sont pas comparables ; au vu du nombre d'édifices et d'orgues entièrement neufs construits au XIXème siècle on disposerait de toutes façons de nombreux instruments de ces facteurs. D'autre part, tous les orgues protégés ne sont pas « refaits dans leur état d'origine ». On peut constater que dans certains cas, lorsque cela est techniquement possible et n'entraîne pas la destruction ou l'altération d'éléments anciens existants, des aménagements sont réalisés : par exemple pour l'étendue du pédalier, la présence d'une tirasse.

Dans tous les cas, il est demandé par les organistes et les associations qu'un dialogue et une concertation puissent se faire systématiquement avec les organistes membres de la commission nationale des monuments historiques dont il est déploré le peu de présence sur le terrain, les organistes de la commission n'étant pas, semble-t-il, sollicités par les services de l'Etat pour participer aux différentes étapes de réflexion puis de mise en œuvre. Parallèlement il est rappelé que le propriétaire de l'orgue, maître d'ouvrage des travaux, a toute latitude pour mettre en place un comité de pilotage, technique et artistique, chargé de rassembler l'ensemble des parties concernées et de favoriser la concertation.

Il est demandé à OEF d'intervenir auprès de la Direction générale des patrimoines pour que les organistes membres de la commission nationale soient officiellement missionnés à toutes les étapes, depuis l'élaboration du programme de travaux jusqu'à la réception de ceux-ci.

Chercher de nouveaux publics

Suggestions émises :

Développer l'interdisciplinarité (théâtre, danse, cinéma, arts du cirque, etc.).

Se mettre en rapport avec les offices de tourisme, d'autres partenaires.

Questions, remarques et demandes émises au cours des réunions :

Nombreux témoignages positifs concernant la projection sur écran. Suggestion émise : les associations d'un même département ne pourraient-elles investir ensemble pour acheter le matériel ?

Des inquiétudes également face à la difficulté croissante d'attirer de nouveaux publics, voire du public tout court.

Contexte général de baisse de fréquentation dans le secteur culturel. La formule du concert d'orgue est à renouveler et à adapter à chaque contexte.

Où est le public « culturel » : majoritairement au cinéma, dans les musées, au théâtre.

Face à l'évolution du public et de ses centres d'intérêt, il est nécessaire de développer une forme d'interdisciplinarité avec les autres formes d'expression artistique comme le théâtre, la danse, le cinéma, les arts du cirque, ce notamment pour susciter un intérêt renouvelé du public autour de l'orgue (exemples cités qui ont eu un nombreux public : autour des Fables de la Fontaine avec un comédien, projection d'un film muet en lien avec un cinéma de la ville qui a son propre public, concert avec des musiques de Jacques Brel jouées à l'orgue seul, sans chanteur, etc.)

Il faut se mettre en rapport avec les offices de tourisme et les autres partenaires locaux pour annoncer largement les manifestations autour de l'orgue (transversalité de la communication avec plus d'impact lorsque c'est par une autre structure culturelle). Communication avec les offices de tourisme, maisons du patrimoine, lieux visités, etc.

Tentons de mettre en place ce type de partenariats à chaque fois que cela est possible. La réforme des rythmes scolaires nous donne par exemple une belle opportunité de proposer spontanément aux élus une sensibilisation des élèves au patrimoine et au répertoire de l'orgue. Pourquoi pas à raison de quelques séances périscolaires annuelles (fonction des moyens humains, financiers et des volontés locales) ?

Difficultés parfois rencontrées avec l'Education nationale (pour emmener des classes dans un édifice culturel).

A l'inverse, nombreux témoignages d'opérations réussies sans difficultés avec des classes scolaires.

Rappeler que l'édifice appartient à la collectivité : c'est donc un bien public. Insérer la découverte de l'instrument dans un cadre culturel élargi : découverte d'un monument historique, du patrimoine (architecture et histoire de l'édifice), des métiers d'art (taille de pierre, maîtres verriers, ébénistes, peintres, facteurs d'orgues, etc.)

Relier l'histoire de l'édifice à l'histoire de la commune, à son environnement politique et social etc., l'orgue sera ainsi inséré dans un ensemble.

Demande d'un outil pédagogique pour les animations avec les enfants. Par exemple un document illustré à destination des enfants, un DVD.

Expériences évoquées : Conte musical Pierre et Le Loup, Alice au Pays de l'orgue de Jean Guillou.

Rappel : l'émission « C'est pas sorcier » sur l'orgue, que l'on peut consulter sur internet.

Comment sortir l'instrument de son image culturelle ?

Exposition et concert itinérant (expérience réalisée en Languedoc-Roussillon en milieu rural) qui peut se faire dans une salle des fêtes : avec panneaux d'exposition, un petit orgue transportable, un mannequin (petit orgue éclaté permettant de voir les mécanismes) : des centaines d'enfants découvrent ainsi un instrument.

Indépendamment de l'image culturelle et associée à la religion, une réflexion a été émise concernant l'éventuelle image « traditionnelle et ancienne » d'un instrument qui serait tourné vers le passé et n'apparaîtrait donc pas dans la modernité et la société évolutive d'aujourd'hui. Nombre d'instruments sont anciens, nombre d'autres sont construits en copie des anciens, est-ce que cela n'aurait pas un impact sur l'image ? Comment présenter l'instrument dans le monde multimédia d'aujourd'hui ?

Des actions spécifiques à mener vers les étudiants, les universités, les grandes écoles.

Certains observent l'urgence de mener des actions vis-à-vis de ceux qui vont entrer dans la vie active, afin de compléter les actions auprès des enfants. Offrir un concert éducatif avec écran aux étudiants peut être particulièrement porteur pour démystifier l'image de l'orgue ; insister sur l'œuvre d'art, l'instrument de musique, la machine-orgue. Faire jouer des jeunes lors de ces concerts éducatifs.

La relève des classes d'orgue

Les élèves des classes d'orgue en France sont de plus en plus jeunes et pas forcément issus de familles qui ont une pratique religieuse régulière. Par exemple, à Marseille 70% des élèves ont moins de 14 ans. La pratique de l'instrument de musique est maintenant la motivation première des familles qui désirent voir leurs enfants se cultiver musicalement au conservatoire.

Les convictions religieuses vont de pair avec une pratique liturgique de l'orgue. Le chemin tout tracé de l'enfant chantre, servant de messe et plus tard organiste n'est plus vrai de nos jours. Il est donc difficile d'imaginer que la relève des organistes liturgiques en poste actuellement, par la génération montante, soit une évidence.

Force est de reconnaître que nous avançons vers une pénurie de plus en plus marquée.

Quels seraient les remèdes à ce manque d'organistes liturgiques ?

Provoquer des coups de foudre : il est rare que l'on soit « porté » par un orgue de 4 jeux ; la plupart des conservatoires étant équipés de petits instruments, on mesure que c'est en-dehors de l'établissement qu'on peut trouver des orgues « porteurs ». Cela suppose de proposer des concerts-découverte aux classes du conservatoire (et donc tout d'abord aux collègues professeurs et à la direction).

Créer des équipes d'organistes en y intégrant les jeunes, et peut-être commencer à faire évoluer avec la notion de « titulariat ». Restaurer les orgues qui en valent la peine musicalement pour que l'outil soit parfaitement en fonctionnement et surtout de qualité musicale irréprochable. C'est grâce aux beaux instruments de musique que les vocations naissent. Il est donc très important de veiller à de belles restaurations et à de beaux instruments neufs dans l'optique d'un réel projet artistique.

Une remarque est faite sur les limites des animations scolaires avec les enfants des écoles. Dans des grandes villes où celles-ci ont lieu régulièrement cela ne provoque pas pour autant des inscriptions à la classe d'orgue. Les enfants des écoles reçoivent tellement d'informations, ont des classes découvertes, des visites de musées, des classes vertes, etc. Chacun convient qu'ils zappent rapidement. Un coup de foudre vécu dans l'instant peut être oublié dès le lendemain si la flamme n'est pas entretenue. On mesure ainsi que le métier d'enseignant aujourd'hui implique d'être un animateur, un relais, et demande beaucoup d'investissement personnel

L'orgue dans la Liturgie - La situation des organistes

Grande disparité des situations.

La situation générale des Cultes, l'évolution d'un monde pluriculturel, ont entraîné d'autres modes de fonctionnement (les diocèses et les paroisses reposent aujourd'hui essentiellement sur le bénévolat) et d'autres liturgies (communautés avec leur propre culture et leur musique, invasion de chants publiés par les éditeurs).

L'organiste est parfois vécu comme « un spécialiste » plus ou moins bien intégré dans l'équipe pastorale et liturgique. Ce n'est pas un défaut d'être compétent ! De son côté l'organiste déplore que l'on ne prenne pas en compte ses propositions et que la place de l'orgue soit réduite.

Un réel désarroi se fait sentir par rapport à la musique enregistrée (CD) notamment lorsqu'il s'agit de musique profane au cours d'une liturgie.

Il y a des organistes heureux qui témoignent de leur implication et du bon esprit de concertation avec le clergé et les équipes liturgiques. Remarque émise : l'organiste ne doit pas rester « enfermé » dans sa tribune.

Concernant la situation professionnelle, il est rappelé que le Syndicat professionnel des artistes musiciens des cultes est national. Coordonnées du SNPAMC www.snpamc.org

Suggestion émise au cours d'une réunion en 2013 : les organistes d'un diocèse ou d'une province ecclésiastique pourraient se réunir et solliciter une concertation auprès de leurs instances religieuses.

Questions, remarques et demandes émises au cours des réunions :

Il est signalé dans plusieurs diocèses des rencontres fructueuses entre organistes et responsables liturgiques. Pour autant « quand on revient dans la paroisse, on n'est pas forcément entendu ».

Remarque émise : l'organiste ne doit pas rester « enfermé » dans sa tribune, il est indispensable qu'il dialogue avec les acteurs de la liturgie, en premier lieu le clergé.

Exemple : La commission de la Pastorale Liturgique Sacramentelle du diocèse de Marseille a créé depuis 6 mois une formation à l'exercice et au perfectionnement des organistes qui le désirent dans le domaine de l'accompagnement du chant liturgique. Il y aura 3 ou 4 sessions d'une demi-journée par an. Elle est le plus possible liée à la rencontre et au travail en commun avec les

chantres et chorales paroissiales. Il est en projet également une rencontre avec les chorales et les chantres, plus impliqués dans le choix d'un répertoire, et les organistes liturgiques.

Le diocèse de Marseille a édité un répertoire de chants choisi il y a 2 ans qu'il s'efforce de faire connaître aux diverses paroisses.

L'organiste est le seul vraiment qualifié professionnellement, dans la plupart des cas du moins, à pouvoir intervenir de façon tout à fait informée et constructive dans la qualité de l'animation musicale liturgique. Il se doit donc de collaborer au maximum à la confection des programmes de chant ainsi que du répertoire de sa paroisse et de son diocèse. De ce fait l'organiste se doit d'aider au mieux le chantre et le chœur à progresser dans la pratique de la musique liturgique. Il est donc primordial d'entrer en dialogue avec les pasteurs et l'association culturelle, les prêtres et les diverses commissions du diocèse : Pastorale Liturgique Sacramentelle, commission d'art Sacré...

Des réunions de travail peuvent être demandées par les organistes ou leur représentant auprès des pasteurs, des prêtres et des responsables de la musique sacrée de leur diocèse. Il est souhaitable que ce type de travail puisse se faire depuis le terrain sans attendre des décisions d'une instance nationale. Les évêques de France sont parfaitement au courant des problèmes, mais le travail important reste celui du terrain.

A consulter : l'édition Janvier 2014 de MUSIQUE ET ACTEURS MUSICAUX EN LITURGIE, Guide Pastoral (SNPLS, Guides Célébrer). On trouve aussi des éléments sur le site <http://www.liturgiecatholique.fr/-Les-Ressources,382-.html>

Le problème du recrutement des jeunes dans le cadre de l'accompagnement des offices est également soulevé. Des participants mentionnent les stages et les cours réguliers de l'ANFOL, mais cela n'existe pas partout : cette question serait à débattre avec les responsables de l'ANFOL pour envisager la mise en place de cours réguliers dans les secteurs démunis.

Le répertoire : Le problème des chants programmés durant les offices est abordé.

Par ailleurs, certains organistes se plaignent de ne pouvoir jouer à l'offertoire dans la période de l'avent et du carême. Il est demandé comment faire pour faire changer cet état de fait. D'autres signalent qu'ils ne rencontrent pas de problèmes sur ces points : au contraire on leur demande de jouer de plus en plus. La charte des organistes est rappelée.

Problèmes dans les cathédrales avec le CMN (Centre des Monuments Nationaux)

Le CMN réclame une redevance pour les concerts auprès d'organiseurs de concerts : associations des amis de l'orgue, maîtrises (plusieurs cas sont actuellement en litige). Il est rappelé que toute activité doit se faire avec l'accord du clergé-affectataire et que chaque fois que cela est possible il faut que le concert s'inscrive dans une démarche qui prolonge les actions menées par l'affectataire. Il est rappelé que le clergé-affectataire est « maître du lieu » et qu'il n'y a aucune obligation légale à solliciter une autorisation de l'architecte des Bâtiments de France ni du CMN. En revanche les organisateurs de concert doivent être autorisés par le clergé, respecter les règles de sécurité et disposer d'une assurance en cas d'accident, de sinistre. **Pour toute difficulté rencontrée, contacter le service juridique de la CEF (Conférence des Evêques de France) Service juridique - Conférence des Evêques de France 58 Avenue de Breteuil, 75 007 PARIS - téléphone : 01.72.36.68.37**

Questions, remarques et demandes émises au cours des réunions :

Des participants jouant dans une cathédrale n'ont pas eu de demande de la part de la CMN, mais notent le contact de la CEF, service juridique, si un besoin se faisait sentir. Tant que les concerts sont organisés en accord avec l'affectataire et sont déclarés comme liés à la liturgie, ou sont au profit d'une œuvre d'intérêt général ou humanitaire, aucune redevance n'est à verser. Toute association d'amis de l'orgue qui organise des concerts dans la cathédrale et ferait l'objet d'une demande de paiement d'une redevance par le Centre des Monuments Nationaux ou l'architecte des bâtiments de France est invitée à se rapprocher du service juridique de la CEF.

Organisation générale de l'association

Question posée par un membre lors de l'AG de Toulouse en 2013 : Faut-il des délégués ou des délégations régionales d'Orgue en France ? En tout état de cause, le bureau et le conseil d'administration d'OEF n'envisagent en aucun cas d'imposer ou de désigner arbitrairement des délégués.

Pour l'heure, les 25 membres du conseil d'administration légitimement élus par l'assemblée générale, et dont la grande majorité est implantée dans diverses régions, peuvent être des interlocuteurs de proximité.

Questions, remarques et demandes émises au cours des réunions :

Proposition aux assistants de déclencher des réunions d'échanges et de concertation sur l'ensemble de la région ou du département. Tout membre d'Orgue en France peut, en lien avec un membre du conseil d'administration ou avec le bureau, susciter l'organisation d'une rencontre sur un ou plusieurs sujets tels que ceux exposés dans le présent compte-rendu.

PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE – LES JOURNEES DE L'ORGUE DE PARIS – NOVEMBRE 2014

Samedi 8 novembre

20h45 Cathédrale Notre-Dame de Paris / Finales du concours international d'orgue Grand Prix de Chartres « Interprétation » (Entrée libre pour les membres d'Orgue en France)

Programme : Concerto en ré mineur Bach-Vivaldi, Andante sostenuto de la symphonie gothique de Charles-Marie Widor, Final de la 2^{ème} symphonie de Louis Vierne, Le Seigneur des lumières de Jean-Louis Florentz.

Jury : Gilbert Amy, président, Bine Bryndorf (Danemark), James David Christie (USA), Ben van Oosten (Pays-Bas), François Espinasse, Christophe Mantoux, Bruno Morin.

Dimanche 9 novembre

12h Eglise Saint Sulpice (métro Saint-Sulpice Ligne 4) **audition d'orgue du dimanche (à l'issue de la messe de 11h)**

14h30 Eglise de La Trinité (métro Trinité d'Estienne d'Orves Ligne 12) **présentation et visite de l'orgue**

17h30 Eglise Saint Eustache (métro Les Halles Ligne 4 ou RER Châtelet-Les-Halles : RER A, B, D) **audition d'orgue du dimanche** (suivie de la messe de 18h avec grand orgue)

20h30 Temple de Pentemont (métro Solferino ou métro rue du Bac Ligne 12) 106 rue de Grenelle 75007

Présentation de l'orgue restauré Présentation de la restauration de l'orgue Cavaillé-Coll par Yves Fossaert, facteur d'orgues, et illustration musicale par Isabelle Sebah, organiste titulaire.

Lundi 10 novembre

JOUR	HORAIRE	LIEU	NATURE DE L'ACTIVITE	INTERVENANTS
Lundi 10 novembre	Accueil à partir de 9h	Conservatoire - CRR Salle d'orgue 14 rue de Madrid Paris 8 ^{ème} Métro Europe ou St Lazare		
Lundi 10 novembre	10h-12h00	Conservatoire Salle d'orgue	Table-ronde et débat Construire – restaurer Quels financements aujourd'hui ?	
Lundi 10 novembre	13h15-14h30	Eglise St Augustin Place Saint-Augustin Paris 8 ^{ème}	Audition et visite du grand orgue	Didier Matry, organiste titulaire, oeuvres des organistes de St Augustin : E. Gigout, J.Huré , A.Fleury
Lundi 10 novembre	15h – 15h45	Conservatoire Salle d'orgue	Présentation d'un orgue à des enfants en grande section de maternelle Avec la participation de jeunes élèves organistes de CM2 et 6 ^{ème}	Jean-Louis Loriaut
Lundi 10 novembre	16h-17h30	Conservatoire Salle d'orgue	Table-ronde et débat « Nouveaux publics » <i>Objectifs, programmation, moyens et logistique, communication.</i>	
Lundi 10 novembre	19h30 – 21h	Cathédrale Notre-Dame Métro Cité ligne 4 ou RER St Michel- Notre Dame (sortie Hôtel-Dieu)	Présentation de la restauration de l'orgue Concert non public réservé aux membres d'Orgue en France	Olivier Latry Philippe Lefebvre Jean-Pierre Leguay et les facteurs d'orgues Pascal Quoirin et Bertrand Cattiaux

Mardi 11 novembre – Réunion des commissions et Assemblée générale

Mardi 11 novembre	accueil à partir de 8h30	Conservatoire 14 rue de Madrid Paris 8 ^{ème}		
Mardi 11 novembre	9h30 -11h30	Conservatoire	Réunion des commissions	
Mardi 11 novembre	11h30-12h30	Conservatoire	Synthèse des travaux des commissions	
Mardi 11 novembre	à partir de 13h	Conservatoire	Accueil – Emargement pour l'assemblée générale	
Mardi 11 novembre	14h30-17h	Conservatoire	Assemblée générale	
Mardi 11 novembre	à partir de 17h30	Conservatoire	Annonce des résultats de l'élection au conseil d'administration	
Mardi 11 novembre	Vers 18h30	Conservatoire	Moment convivial autour du verre de l'amitié	